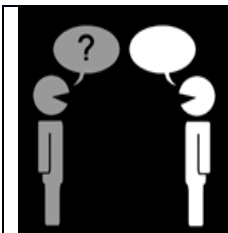
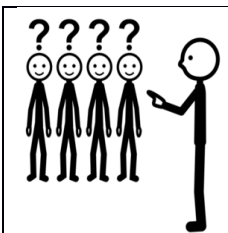


## Allocation supplémentaire pour enfant handicapé



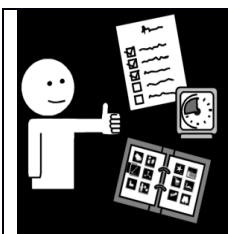
### QU'EST-CE QUE C'EST?

L'allocation spéciale supplémentaire (200 EURO) est de l'argent que tu reçois chaque mois. L'argent est supplémentaire aux allocations familiales. Tu reçois l'argent au moins jusqu'à ton enfant a 18 ans. Tu peux recevoir l'argent jusqu'à ton enfant a 25 ans, si l'enfant continue à aller à l'école.




### C'EST POUR QUI?

Tu reçois l'allocation supplémentaire si ton enfant a un handicap d'au moins 50%. Tu dois avoir ton assurance de maladie au Luxembourg, ou tu dois habiter au Luxembourg.



### QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE?

Fini? Notice?

1  Tu as besoin d'un formulaire. Écris une lettre pour demander le formulaire. Exemple :



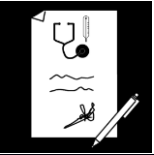


Nom  
Adresse  
Matricule

Caisse pour  
l'avenir des enfants

B.P. 394  
L-2013 Luxembourg

Merci de m'envoyer le formulaire pour  
« l'allocation supplémentaire pour enfant  
handicapé ».

Sincères salutations

	<p>Envoie la lettre à l'adresse suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse pour l'avenir des enfants B.P. 394 L-2013 Luxembourg</li> </ul> <p>Tu peux aussi demander à une autre personne de téléphoner. La personne doit demander que le formulaire soit envoyé par poste.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tel.: 477153-1</li> </ul>	
	<p>Si ton enfant est déficient auditif : Fais un RV chez un ORL pour ton enfant. Si ton enfant a un autre handicap : Fais un RV chez un médecin spécialiste (p. ex. Ophtalmologue, Pédiatre, etc.)</p>	
	<p>Demande au médecin de faire un certificat qui explique l'handicap de ton enfant. Il doit certifier le degré du handicap de ton enfant en pourcentages.</p>	
	<p>Mets le certificat et le formulaire rempli dans une enveloppe et ferme l'enveloppe. Envoie la lettre à l'adresse suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse pour l'avenir des enfants B.P. 394 L-2013 LUXEMBOURG</li> </ul>	
	<p>Après quelques jours, tu recevras une lettre. Dans la lettre on te dit si tu reçois l'allocation supplémentaire ou pas.</p>	

➔ **Merci de contacter Mylène STRAUS!**